

Accord à sk.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Authorisation CNDP N° : AA-215/2019



Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

KAZMA NC EN NAS'L

Date de naissance :

11-01-70

Adresse :

235 Bv Yacoub el moussem.

Tél. :

0653750568

Total des frais engagés : 1700,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13-02-2023

Nom et prénom du malade : BERNICHI LOUBNA Age: 1873

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Lau balgje

03 MAI 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

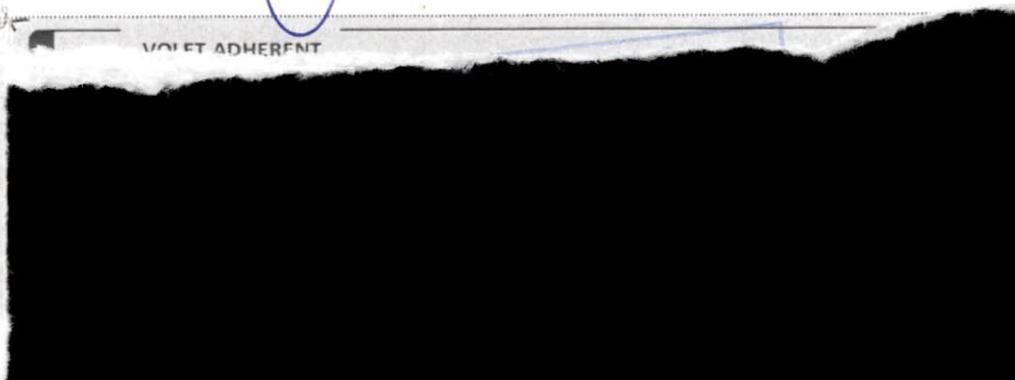
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e)

Le : 1/1/2023

VOLET ADHÉRENT



Déclaration de Maladie

N° W21-652914

150364

Optique

Autres

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/07/2023				INP : 091032101  Khadidja BENMOOKHTAR Professeur de neurochirurgie CHU Ibn Rochd - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		
<i>Yassir BELKHADIR</i> Kinésithérapeute Bd. Birmandreis - Rés. Rabili RDC C. App. 4 Casablanca Tél: 0524 98.73.79	25/06/2003	(Devis)	20	12 francs de Rééval	12 francs	20x 1.50 = 3000 Dhs	



Casablanca le: 25/04/2023 الدار البيضاء في :

Calendrier des séances de Rééducatrice

Mme Birnichi Loulou

- 1^{er} séance : 16/03/2023
2 : 21/03/2023
3 : 26/03/2023
4 : 29/03/2023 ←
5 : 31/03/2023
6 : 04/04/2023
7 : 07/04/2023
8 : 11/04/2023

- 9 : 14/04/2023
10 : 18/04/2023
11 : 21/04/2023
12 : 25/04/2023

YASSIR BELKHIR
Kinésithérapeute
B. Bd Biranzarane - Rés. Rabii
RDC App 4 - Casablanca
Tel: 0522 98 73 79

YASSIR BELKHIR
Kinésithérapeute
B. Bd Biranzarane - Rés. Rabii
RDC App 4 - Casablanca
Tel: 0522 98 73 79

YB

شارع بئر أنزران إقامة ربيع رقم 4 درب غلف - الدار البيضاء
8, Bd. Biranzarane, Rés. Rabii, Appt. 4, Derb Ghallef - Casablanca
Tél.: 0522 98 73 79



Royaume du Maroc

IBN ROCHD ابن رشد
Casablanca الدار البيضاء
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

Hôpital sans Tabac
Fumer tue

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد
مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء



وزير الصحة والحماية الاجتماعية
الدار البيضاء ١٣٥٤٨
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

Casablanca, le : 13/02/2023

ORDONNANCE

Docteur :



Mme Bamichi Loubna

Devises S.V. p 20 séances
de réduction - F.1/10 pour
les 6 d'auj. n° adhésif





الدار البيضاء في : 25/04/2023 Casablanca le: 25/04/2023

FACTURE

- N° de Personnes Louisiana
 - 12 séances de Réduction
 - N° de PRAS
 - 150 DRS
 - Nombre Total de DRS
 - $150 \times 12 = 1800$ DRS

Yassir BELKHADIR
Kinésithérapeute
8, Bd. Blanzerane - Rés. Rabii
RDC App. 02 - Casablanca
02 22 72 79

شارع بيرأنزاران إقامة ربيع رقم 4 درب غلف - الدار البيضاء
8, Bd. Biranzarane, Rés. Rabii, Appt. 4, Derb Ghallef - Casablanca
Tél.: 0522 98 73 79